



Réforme des retraites Les paramédicaux une nouvelle fois maltraités!

Le gouvernement est très en forme en ce deuxième semestre 2019 !

Après avoir adopté la loi « ma santé 2022 » qui oublie les paramédicaux et la loi réformant la fonction publique qui promet notamment une rémunération au mérite, ce sont les premières préconisations concernant la réforme des systèmes de retraites qui apparaissent !

Il est question de supprimer la catégorie active des paramédicaux. Cette catégorie prend en compte la pénibilité d'exercice en permettant un départ anticipé à 57 ans pour certaines catégories professionnelles.

Les infirmières qui avaient opté pour la catégorie A en 2011 en avaient déjà perdu le bénéfice alors même que leurs conditions d'exercice n'avaient pas évoluées. Ce sont maintenant les professionnels des catégories B et C qui sont dans la ligne de mire !

Concrètement pour tous ces professionnels ce sont 6 ans de plus à travailler au minimum !

Quid des deuxièmes parties de carrières pour les personnes usées physiquement qui n'arrivent plus à travailler ?

Est-ce que notre gouvernement va enfin engager cette réflexion dans le même temps ?

Cette négation de la pénibilité des métiers de la santé au travers des différents textes déjà légiférés ou annoncés cette année est proprement insupportable !

Alors que les professions de santé ne parviennent plus à être attractives et que les instituts de formation tant infirmiers qu'aides-soignants ont bien du mal à faire le plein, coup après coup, le gouvernement désavoue ses agents et persiste à les maltraiter.

La rentrée de septembre promet d'être agitée car il est certain que nous ne resterons pas sans réagir à ces attaques contre des professionnels investis au quotidien dans la prise en charge des patients.

Céline LAVILLE

Présidente

06.64.41.78.65

presidencenationalecni@gmail.com